



Ensemble, RELEVONS DES ÉCO-DÉFIS !



SOMMAIRE

03

ÉDITO

Ademe	03
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur	04
Chambre de Commerce et d'Industrie Provence-Alpes-Côte d'Azur	05

06

PRÉSENTATION D'ÉCO-DÉFIS

« Éco-défis », c'est quoi ?	06
« Éco-défis », comment ça marche ?	06
« Éco-défis », pourquoi s'engager ?	06

07

BONNES PRATIQUES

Economie circulaire	07
Eau	08
Énergie	09
Produits et services	10
Mobilité	11
Engagement sociétal	12

13

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Le Ravioli Mobile - Optique Pernin - Ox6gene	13
Noaïa - Saveurs du Brazil - Moonlight - Dynamic	14

15

VOS CONTACTS

ÉDITO



ADEME

Partenaire depuis la première heure du dispositif Éco-Défis, l'ADEME soutient son déploiement sur le territoire régional.

Dès l'origine, et de façon encore plus évidente dans le contexte économique et environnemental actuel, l'ambition portée par Éco-Défis entre en résonnance avec l'action de l'ADEME déployée en région : **elle permet de développer des démarches territoriales de mobilisation du tissu socio-économique**, en s'appuyant sur la coopération des acteurs de terrain.

Avec comme atout majeur un portage opérationnel interconsulaire bien articulé entre le réseau des CCI et celui des CMA, l'implication des collectivités s'est accélérée au fil des années, et **Provence-Alpes-Côte d'Azur** était fin 2023 la première région de France à avoir

6 dynamiques en cours dans tous les départements. L'adaptabilité du dispositif au contexte et aux enjeux particuliers de chaque entreprise, ainsi que le caractère évolutif des défis à relever permettent à **Éco-Défis de jouer son rôle de moteur à l'amélioration continue des pratiques.**

Ainsi, en restant à la fois au service des enjeux écologiques et des enjeux économiques, il contribue à la **résilience des activités économiques du commerce et de l'artisanat**, indispensables à notre société.

Yves LE TRIONNAIRE

Directeur régional de l'ADEME en
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur



L'artisanat n'est pas seulement un héritage, c'est le moteur de l'économie de demain. Face à l'instabilité des coûts de l'énergie et à la raréfaction des ressources, la **CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur** se mobilise pour transformer ces défis en leviers de croissance.

Elle est engagée dans **6 programmes régionaux permettant d'accompagner les TPE artisanales** sur les thèmes de la transition écologique, énergétique, alimentaire ainsi que sur l'économie circulaire; Depuis 2023, ce sont plus de 2 000 entreprises conseillées (soit près de 740 entreprises par an).

Économisez concrètement, Valorisez votre image, Anticipez demain

Le dispositif Éco-défis permet aux entreprises de proximité de répondre aux

nouvelles attentes des consommateurs, de plus en plus attentifs à l'origine des produits et à la gestion des déchets.

Il constitue également un **Partenariat Territorial fort**, le fruit d'une synergie entre élus locaux et acteurs économiques de terrain tels que les associations de commerçants et artisans, les managers de centre-ville et les municipalités engagées.

«Nos artisans ont toujours fait preuve d'une résilience et d'une capacité d'innovation hors pair. Avec Éco-défis, nous leur donnons les outils pour réussir leur mutation durable. Ensemble, agissons pour demain, dès aujourd'hui !»

L'ARTISANAT EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR : UN MAILLON ESSENTIEL DE L'ÉCONOMIE LOCALE

- ✓ Plus de **253 000 entreprises** : soit près d'un tiers de l'économie marchande.
- ✓ **400 000 emplois** non délocalisables au service du quotidien.
- ✓ **20 % du PIB** régional généré par nos artisans.

Alors ensemble, continuons d'œuvrer pour le monde de demain !

Yannick MAZETTE

Président de la Chambre de Métiers et de
l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur

Chambre de Commerce et d'Industrie CCI Provence Alpes Côte d'Azur



CCI PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR

Dès 2018, notre réseau CCI s'engageait à **sensibiliser et accompagner toute entreprise**, quels que soient son secteur d'activité, sa taille, sa maturité et son implantation en région, dans une démarche de développement durable. Cet enjeu nous semblait essentiel pour une économie responsable et innovante, bien avant que les transitions écologique et énergétique ne deviennent des impératifs reconnus de tous.

C'est pourquoi les conseillers CCI se sont mobilisés dès la première heure pour déployer les **Eco-Défis** avec l'ADEME et la Région Sud à l'attention des commerces de proximité, aux côtés des conseillers CMA à l'adresse des artisans dans les territoires, communes et intercommunalités souhaitant

s'engager dans cette voie. C'est pourquoi au cours de la mandature 2021-2027 de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur, les **enjeux de transformation environnementale** ont constitué le **premier axe de la Convention d'Objectifs et de Moyens établie avec les services de l'Etat**.

UNE PRIORITÉ QUI S'EST TRADUITE EN 2025 PAR :

- ✓ Quelque **15 000 entreprises** sensibilisées (sobriété énergétique, économique circulaire, décarbonation des activités...);
- ✓ **1 200 d'entre elles accompagnées en proximité** sur l'un de ces sujets ;
- ✓ **400 acteurs publics et écosystèmes territoriaux accompagnés** sur les transitions.

En 2025, une convention de partenariat nouée avec l'ADEME a permis de conforter la mobilisation de notre réseau CCI sur les Eco-Défis : « Une marque qui salue l'engagement des collectivités, qui valorise les bonnes pratiques des commerces locaux et qui rassemble les forces vives de nos centres-villes et centre-bourgs autour d'enjeux communs. »

Daniel MARGOT

Président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur

PRÉSENTATION D'ÉCO-DÉFIS

C'EST QUOI ?

Il s'agit d'une marque nationale, déployée depuis 2018 sur toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par les **Chambres de Commerce et d'Industrie territoriales** et la **Chambre de Métiers et de l'Artisanat Provence-Alpes-Côte d'Azur** conjointement avec les **collectivités** qui souhaitent s'engager.

Cette opération est soutenue par l'**ADEME** (et par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur) jusqu'en juin 2026. Elle permet de **valoriser les actions menées par les entreprises locales** en matière d'environnement : gestion des déchets, de l'eau, de l'énergie, des transports, des écoproduits, et de responsabilité sociétale.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Je suis un commerçant ou un artisan, et ma collectivité est engagée auprès des chambres consulaires, **je peux concourir !**

- 1 Je choisis mes éco-défis parmi une liste prédéfinie.
- 2 Je mets en place mes actions en faveur des transitions écologiques et énergétiques.
- 3 Je fournis les justificatifs de la mise en place des Éco-défis.
- 4 Je suis labellisé et valorisé sur mon territoire lors d'une cérémonie officielle.
- 5 Je fais connaître mon engagement grâce à un kit de communication fourni pour mon établissement et ma présence sur les réseaux sociaux.

POURQUOI S'ENGAGER ?

- ✓ Je valorise mes démarches en faveur de la transition écologique auprès de mes clients
- ✓ Je bénéficie de la visibilité d'une marque reconnue nationalement
- ✓ Je participe à une initiative locale de dynamisation de mon territoire

En 8 ans, plus de **1 600 commerçants et artisans régionaux** ont été labellisés dans plus de **300 communes** à travers une **trentaine de conventions**. En 2025, près de **4 000 défis** ont été relevés par les entreprises labellisées.

BONNES PRATIQUES

Economie circulaire



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

« Le tri à la source est devenu la règle commune, avec le décret dit « 5 flux », [...] les déchets de papier/carton, de métal, de plastique, de verre et de bois [...] à partir du 31 décembre 2023, tous les professionnels devront mettre en place un tri à la source des biodéchets, quelle que soit la quantité annuelle de biodéchets produits ».

VERRE



MÉTAL



PAPIER/CARTON



PLASTIQUE



BOIS



BOITE À IDÉES

Pour réduire votre production de déchets non dangereux **vous pouvez :**

- ✓ Eviter d'acheter des fournitures à usage unique
- ✓ Imprimer en recto verso et ou utiliser les faces non imprimées comme brouillon
- ✓ Donner plutôt que jeter les invendus

COMMENT RELEVER L'ÉCO-DÉFI «FAVORISER LA RÉPARATION OU LE RÉ-EMPLOI» ?

Il suffit d'arriver à diminuer la quantité de déchets engendrés par l'activité en augmentant la durée de vie d'un produit, en recréant de la matière ou de l'énergie avec le déchet produit.

POUR CELA VOUS POUVEZ :

- ✓ Prolonger la vie de vos objets en assurant un **entretien régulier**
- ✓ Adhérer au réseau **Répar'Acteurs**
- ✓ Réparer et réutiliser les appareils électroniques et le mobilier pour un **usage interne**

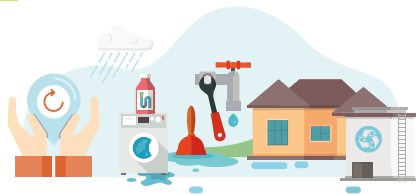
Vous allongez la durée d'usage des produits manufacturés alors vous pouvez relever ce défi et **tenter de gagner des points !**



“ Le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on n'a pas produit. ”

(Citation anonyme)

Eau



RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

« **Tout déversement d'eaux usées, autres que domestiques, dans les égouts publics, doit être préalablement autorisé par le maire ou le président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement** »
(code de la santé publique).

BOITE À IDÉES

L'eau est une ressource rare et menacée qu'il convient d'économiser.
Il est important de :

- ✓ Respecter la réglementation
- ✓ Gérer ses huiles alimentaires usagées
- ✓ Préserver les réseaux d'assainissement

COMMENT RELEVER L'ÉCO-DÉFI

«INSTALLER DES ÉQUIPEMENT ÉCONOMES EN EAU»

Ce défi permet de mettre en lumière toutes les actions du quotidien que vous avez mises en place afin de réduire votre consommation d'eau au sein de votre établissement.

CELA PEUT ÊTRE PAR :

- ✓ L'installation de mitigeurs ou de mousseurs aérateurs sur vos robinets
- ✓ La limitation de la pression au niveau de l'arrivée d'eau générale si elle dépasse 4 bars
- ✓ L'installation d'un récupérateur d'eau de pluie

Il y a tellement d'écogestes, **soyez créatifs**
pour gagner un maximum de points !!



“

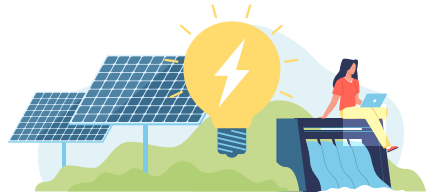
Nul ne connaît la valeur de l'eau jusqu'à ce que le puits tarisse.

”

(Benjamin Franklin)

Énergie

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



« Les éclairages des vitrines de magasins doivent être éteints 1h après la fin d'occupation des locaux et rallumés au plus tôt 1h avant le démarrage de l'activité. » (Arrêté du 27 décembre 2018 relatif aux nuisances lumineuses).

BOITE À IDÉES

Vous souhaitez avoir un éclairage efficace et peu énergivore ?

Vous pouvez installer :

- ✓ Des LBC/LFC, des tubes néons T5 ou des LED
- ✓ Un système de détection de présence ou des minuteries pour ne pas éclairer inutilement tous les espaces
- ✓ Des ballasts électroniques sur les éclairages fluorescents

COMMENT RELEVER L'ÉCO-DÉFI «MATÉRIEL PERFORMANT» ?

Ce défi peut nécessiter un petit investissement que ce soit pour de l'achat ou de l'entretien de matériel. Le but étant de faire des économies sur le long terme en réduisant vos consommations et donc vos factures.

POUR CELA VOUS AVEZ :

- ✓ **Remplacé** un ancien équipement par un **nouveau classé A**
- ✓ **Entretenu vos équipements chaque année** afin de prolonger la durée de vie de vos équipements
- ✓ **Optimisé vos consommations énergétiques** en adoptant de bonnes pratiques

En plus de faire des économies, ce défi vous rapporte des points, alors « **équipez-vous** » !



“ Il existe une forme d'énergie encore plus propre que le soleil, encore plus renouvelable que le vent : c'est celle que nous ne consommons pas. ”

(Arthur H. Rosenfeld)



Produits et services

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Il n'y a aucune réglementation dans l'utilisation de produits éco-labellisés. Néanmoins **nous vous conseillons d'utiliser des produits « verts »** au sein de votre établissement comme : des savons, du café, des produits d'entretien ou encore du papier recyclé FSC/PEFC etc.

BOITE À IDÉES

Vous pouvez choisir un **imprimeur labellisé Imprim'vert** ce qui permet d'avoir une garantie environnementale.



IMPRIM'VERT®

[cliquez ici](#)

COMMENT RELEVER L'ÉCO-DÉFI «PROPOSER DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON» ?

Vous favorisez la vente ou l'utilisation de produits écologiques et/ou locaux et/ou de saison ? Alors vous pouvez relever ce défi et tenter de gagner des points !

POUR CELA VOUS AVEZ :

- ✓ **Sélectionné des produits les plus naturels possibles et/ou écolabellisés** afin de répondre à un nouveau mode de consommation
- ✓ **Favorisé** l'approvisionnement local lorsque cela est possible
- ✓ **Consommé** de manière éco-responsable



Ce défi a toute son importance car les clients se soucient de plus en plus de la provenance et surtout de la composition des produits. **Alors mettez en avant vos écoproduits !**

“ *Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité c'est toujours ce qui s'est passé.* ”

(Margret Mead)

Mobilité

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE



Il n'y a aucune réglementation dans la mise en place d'un service de livraison des clients en utilisant des modes de déplacements alternatifs ou doux. Néanmoins nous vous conseillons d'**adapter une écoconduite** qui vous permettra de **réduire les rejets atmosphériques et de faire des économies de carburant**.

BOITE À IDÉES

Vous souhaitez inciter vos salariés à réduire leurs déplacements ?

Vous pouvez :

- ✓ Leur proposer d'utiliser les transports alternatifs comme le bus, le vélo ou encore la trottinette
- ✓ Leur suggérer d'utiliser une plateforme de covoiturage
- ✓ Les former à l'écoconduite

COMMENT RELEVER L'ÉCO-DÉFI

«ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET/OU DE VÉLO» ?

Si vous avez décidé de réduire votre empreinte carbone en mettant en place une flotte de véhicules alternatifs ou doux, alors vous êtes en mesure de relever ce défi !

POUR CELA VOUS :

- ✓ **Utilisez** des véhicules électriques hybrides ou fonctionnant au GLP
- ✓ Vous **déplacez en vélo**
- ✓ Vous vous déplacez uniquement en **transports alternatifs doux**

N'attendez plus et « éco-déplacez » vous pour récupérer vos points !



“ *Le vélo ! c'est bon pour la circulation ; ça fait toujours une voiture de moins !* ”

(Françoise Dorin)



Engagement sociétal

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Plusieurs documents sont obligatoires à savoir le **Document unique (DUERP)** d'évaluation des risques professionnels dès le premier salarié ou encore la **formation HACCP** qui est obligatoire pour les restaurateurs. Pour vérifier la **liste des documents obligatoires** pour l'employeur c'est [ici](#).

ÉGALEMENT, IL EST IMPÉRATIF QUE VOTRE ÉTABLISSEMENT SOIT « ACCESSIBLE À TOUT POUR TOUS » (LOI DU 11 FÉVRIER 2005) ET DIRECTIVE UE 2019/882).

BOITE À IDÉES

S'engager dans l'apprentissage peut impacter favorablement votre croissance et contribuer à votre succès. Cela permet aussi d'anticiper les nouvelles tendances. **Vous pouvez :**

- ✓ Employer des stagiaires et/ou des apprentis
- ✓ Proposer des ateliers de formation sur votre métier
- ✓ Continuer de vous former

COMMENT RELEVÉ L'ÉCO-DÉFI « ÊTRE AMBASSADEUR ÉCO-DÉFIS » ?

Vous êtes un véritable acteur du développement durable au quotidien. Vous sensibilisez vos clients aux bonnes pratiques et aux écogestes au sens large tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de votre entreprise.

POUR CELA VOUS LEUR :

- ✓ Proposez d'adhérer à une association
- ✓ Suggérez de **participer aux événements** en lien avec le **développement durable**
- ✓ Mettez à disposition des informations sur « **comment avoir une consommation responsable** »

Voyez grand et allez au-delà de votre boutique !



“ Le peu qu'on peut faire, le très peu qu'on peut faire, il faut le faire. ”

(Théodore Monod)

RETOURS D'EXPÉRIENCE

Avoir une **démarche éco-responsable** n'est pas forcément inné. Certains de nos commerçants et artisans labellisés ont pu prendre conscience, **grâce à éco-défis**, que des **écogestes** au quotidien étaient possible

au sein de leur entreprise. Pour d'autres, déjà impliqués dans le développement durable, cela leur a permis d'**aller encore plus loin dans leur démarche responsable et de voir leurs efforts reconnus et récompensés.**

VOICI QUELQUES RETOURS DE NOS PREMIERS LABELLISÉS :

ARTISAN

Le Ravioli Mobile

« J'ai souhaité **m'engager dans la démarche éco-défis** car ce sont des valeurs que je défends au quotidien personnellement. C'était naturel pour moi que mon entreprise retraduise ces valeurs-là [...] on favorise par exemple les circuits courts ».

Johanna

OPTICIEN

Optique Pernin

« Mon projet, lorsque j'ai repris le magasin, n'était pas du tout tourné vers le développement durable, simplement de faire mon travail au mieux [...]. Ce sont les **chambres consulaires**, pour ma part, qui m'ont un peu **bousculé pour m'éveiller à ce que je pouvais faire à mon petit niveau en faveur de l'environnement** ».

Jean-Baptiste

MAGASIN SPÉCIALISÉ DANS LE VÉLO ÉLECTRIQUE

Ox6gene

« **Eco-défis c'est le cœur de notre mission, de notre vision** [...]. Dans le label éco-défis sont passés en détail les critères, ils sont discutés, présentés, argumentés, il faut que cela soit concret [...] on n'affirme pas uniquement, on les montre et ils sont validés. **Nous avons obtenu le label éco-défis dans la catégorie Or** ».

Jean-Stéphane

BOUTIQUE DE PRÊT-À-PORTER

Noaïa

« J'ai une **boutique éco-responsable**, on peut y retrouver du prêt-à-porter pour femme dans l'ethnique et dans l'éthique [...] A l'issu de l'**obtention du label** ma clientèle a été émue, a été touchée et a été encore plus curieuse en posant des questions extrêmement intéressantes. Cela m'a permis d'avoir des **discussions très riches avec ma clientèle autour de l'engagement éco-responsable** ».

Carole

TRAITEUR BRÉSILIEN

Saveurs du Brazil

« On a l'impression que tout l'engagement que l'on met en place depuis des années est reconnu et même plébiscité. Notre clientèle se réjouit de voir que nos efforts sont récompensés. C'est un gage de qualité et de sécurité pour la clientèle. C'est une démarche, au-delà de la conseiller, j'espère que tout le monde la mettra en place, **aujourd'hui nous sommes tous responsables de ce qu'il se passe autour de nous** ».

Raphaël

MAGASIN DE BIEN-ÊTRE

Moonlight

« Je viens d'une petite île : Tahiti, la protection de l'environnement, travailler avec la nature c'est dans nos mœurs. C'est très important pour moi d'avoir une boutique que me ressemble [...]. J'ai adoré cette expérience car je me sens utile, j'ai progressé, je me suis sentie accompagnée et écoutée. C'était riche en partage ».

Roxanne

SOLUTION DIGITALE POUR LES COMMERÇANTS

Dynamic

« Mon mot de fin : Entreprises et Entrepreneurs engagez-vous dans ce label car cela ne prend pas trop de temps, c'est vraiment une démarche qui va dans le bon sens [...]. Pensez éco-défis, pensez le même chaque année [...] pour aujourd'hui et pour demain ».

Léo



Pour en écouter plus c'est ici [Podcast | ÉCO-DEFIS](#)

Vos contacts



CMA Provence-Alpes-Côte d'Azur

Coordinatrice Régionale

Marion PITOUS

06 07 78 72 30

m.pitous@cmar-paca.fr

CMA Alpes-de-Haute-Provence

Eloïse Martel

04 93 14 24 55 - 06 79 92 22 14

e.martel@cmar-paca.fr

CMA Hautes-Alpes

Mathilde DEGOBERTIÈRE

06 73 38 26 17

r.bonnelle@digne.cci.fr

CMA Alpes-Maritimes

Coralie VIRUEGA

06 02 02 01 38

c.viruega@cmar-paca.fr

CMA Bouches-du-Rhône

Romain JUSTE-CAZENAVE

07 50 62 24 31

r.juste-cazenave@cmar-paca.fr

CMA Var

Clémence COURGEON

07 72 18 22 33

c.courgeon@cmar-paca.fr

CMA Vaucluse

Jean-François COQUEL

06 40 84 01 44

jf.coquel@cmar-paca.fr



Plus d'informations sur :

ecodefis-provencealpescotedazur.fr

Vos contacts



Le réseau des



**CCI PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**

CCI Aix-Marseille-Provence

Myriam FONTANELLI

06 80 00 62 29

myriam.fontanelli@cciamp.com

CCI Alpes-de-Haute-Provence

Romane BONNELLE

r.bonnelle@digne.cci.fr

Emilie BERTHEAS

04 84 20 00 32

e.bertheas@digne.cci.fr

CCI Hautes-Alpes

Estelle VIALLET

06 88 03 67 91

e.viallet@hautes-alpes.cci.fr

CCI Nice-Côte d'Azur

Nadège BOUGET

04 93 13 74 35

nadege.bouget@cote-azur.cci.fr

Adèle JEANNETEAU

04 93 13 20 35

adele.jeanneteau@cote-azur.cci.fr

Noémie VENEZIA

04 93 13 74 30

noemie.venezia@cote-azur.cci.fr

CCI Pays Arles

Benoît DAUDET

bdaudet@arles.cci.fr

Séverine MARGOT

04 90 99 08 55

smargot@arles.cci.fr

CCI Var

Cécile ROSATTI

06 13 54 57 88

cecile.rosati@var.cci.fr

CCI Vaucluse

Nathalie DUCHOZAL

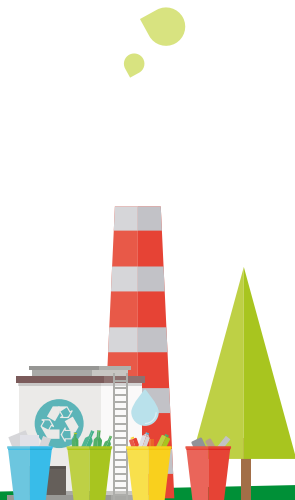
04 90 14 87 30

nduchozal@vaucluse.cci.fr

Patricia HERRERA

04 90 14 10 26

pherrera@vaucluse.cci.fr



Plus d'informations sur :

ecodefis-provencealpescotedazur.fr